



FAIRE SIGNER UN DEUXIEME CONTRAT DE TRAVAIL

Par **nahui**, le **02/03/2009** à **09:45**

Bonjour

Je travaille dans une association 1901 (en musique), depuis 5 ans, depuis le debut j'ai déjà signe un contrat CDI.

je veux savoir si le président à droit à me faire signer après 4 ans un nouveau contrat de travaille.il m'a expliqué que normalement il faut faire un nouveau contrat ou seulement un avenant de contrat chaque année.

selon lui il veux me faire signer un nouveau contrat parce que les nombre d'heures changent chaque année.

il faut dire aussi qu'il y en a des articles dans le contrat qu'il a changé par rapport au premier contrat.

Merci de votre réponse

Nahui